

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321

Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

6^{ème} SESSION

29 AVRIL 2004

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(VI)

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point tant de l'évolution du processus de réconciliation à Mbagathi, au Kenya, que des développements intervenus en Somalie depuis la 94^{ème} session ordinaire au niveau des ambassadeurs de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui s'est tenue le 29 août 2003.

II. ÉVOLUTION DU PROCESSUS DE RECONCILIATION

2. La Phase II de la Conférence de réconciliation nationale en Somalie, qui a commencé à la fin du mois de février 2003, avait arrêté le cadre pour la conclusion de toutes les tâches relatives à l'ébauche de la Charte fédérale de transition de la Somalie et aux préparatifs du lancement de la Phase III. L'adoption officielle du projet de Charte fédérale avait été programmée par le Comité technique de l'IGAD, en concertation avec les dirigeants somaliens, pour la mi-septembre 2003. Alors que le Comité et les observateurs internationaux avaient présumé l'existence d'un consensus entre Somaliens pour l'adoption de la Charte, des désaccords se firent jour entre le Gouvernement national de transition (TNG) et plusieurs factions et dirigeants somaliens, ainsi qu'entre le Comité technique et certains de ces dirigeants. Ces désaccords avaient trait aux aspects suivants de la Charte de transition:

- la référence au fédéralisme;
- l'autonomie des régions telles que le Puntland et la République autoproclamée du Somaliland;
- le statut des trois langues parlées en Somalie, à savoir le Somali, l'Arabe et l'Anglais;
- le rôle des dirigeants des clans et des sous-clans dans l'élection du Parlement de transition;
- le nombre de membres du Parlement;
- la durée de la période de transition; et
- la désignation du nouveau Gouvernement de transition.

3. Le TNG et d'autres dirigeants somaliens ont rejeté toute référence au fédéralisme dans la Charte. Ils ont demandé que l'examen de la question soit reporté à plus tard, après que la paix aura été rétablie en Somalie. D'autres dirigeants somaliens ont soutenu que la Conférence de réconciliation nationale avait mandat d'aborder la question du futur système politique de la Somalie.

4. Les dirigeants somaliens et le Comité technique n'ayant pu résoudre ces questions, le TNG et les factions qui lui sont alliées décidèrent de se retirer de la Conférence. En conséquence, le processus de réconciliation est resté dans l'impasse de septembre à décembre 2003.

5. Une fois de retour à Mogadiscio, le TNG et les factions qui lui sont alliées ont lancé une campagne dans la capitale, dans les régions du Centre et du Sud de la Somalie, afin de mobiliser les populations locales en faveur du lancement d'un processus de réconciliation nationale interne, distinct du processus de Mbagathi. Cette campagne a culminé avec la création, en novembre 2003, du Conseil de salut national de la Somalie (SNSC), regroupant le TNG, les huit factions armées basées à Mogadiscio et d'autres factions, ainsi que des organisations régionales du Centre et du Sud de la Somalie. Par la suite, le TNG et les factions qui lui sont alliées ont insisté pour que le SNSC participe pleinement à toute consultation visant à mettre fin à l'impasse ; de même ont-ils exigé que soit préservé l'esprit de la Déclaration d'Eldoret du 27 octobre 2002, prévoyant, entre autres, la cessation des hostilités.

6. Compte tenu de cette impasse, le Comité technique a entrepris plusieurs consultations et initiatives, aux fins de remettre le processus de réconciliation sur la voie. Ces efforts ont été appuyés par le 10^{ème} Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD, qui s'est tenu à Kampala, les 24 et 25 octobre 2003, et auquel j'ai pris part. Le Sommet s'est efforcé de répondre aux préoccupations des dirigeants somaliens, particulièrement pour ce qui est de l'«appropriation» et de la gestion de la Conférence. La plupart des dirigeants somaliens se sont plaints de ce que c'était le Comité technique, et non eux, qui dictait les conditions et le rythme de la Conférence de réconciliation. Ils se sont également plaints des approches et intérêts divergents des trois États dits de la ligne de front, à savoir Djibouti, l'Éthiopie et le Kenya, qui constituaient alors le Comité technique – cet état de fait ayant créé des malentendus entre les délégués somaliens.

7. Au vu des questions soulevées par les dirigeants somaliens, le Sommet a décidé de transformer le Comité technique en un Comité de Facilitation (FC), conformément aux aspirations d'«appropriation» et de contrôle du processus exprimées par les Somaliens. L'UA, qui avait le statut d'observateur depuis le

début de la Conférence, est devenue membre du Comité de Facilitation, qui a également été élargi à d'autres pays de l'IGAD. Le Sommet a, par ailleurs, chargé le Comité de Facilitation de prendre des mesures immédiates en vue d'organiser une Retraite des dirigeants somaliens, aux fins de résoudre tous les problèmes en suspens se rapportant à la Charte de transition.

8. Les 4 et 5 décembre 2003, le Comité de Facilitation a dépêché une mission dirigée par mon Envoyé spécial à Mogadiscio, pour des consultations sur le dialogue envisagé entre les dirigeants somaliens. Lors de son séjour dans la capitale somalienne, la mission a pu rencontrer le Président du TNG, Abdikassim Salad Hassan, ainsi que le Président du SNSC, Muse Sudi. Les deux parties ont manifesté leur désir de retourner à Nairobi, afin de participer au dialogue. Cependant, elles ont formulé des exigences à cet égard, à savoir la participation du SNSC au prochain cycle de négociations; la renégociation des articles controversés de la Charte de transition; et le contrôle et l'«appropriation» des négociations par les Somaliens.

9. En préparation de la Retraite des dirigeants, une réunion ministérielle du Comité de Facilitation de l'IGAD a été convoquée à Nairobi, le 8 décembre 2003, sous la présidence de Stephan Kalonzo Musyoka, le ministre des Affaires étrangères du Kenya. Cette réunion s'est félicitée de la mission de l'UA-IGAD à Mogadiscio, et a lancé un appel pressant à tous les dirigeants somaliens pour qu'ils participent au dialogue.

10. La Retraite des dirigeants a commencé au *Safari Park* de Nairobi, le 9 janvier, se prolongeant jusqu'au 29 janvier 2004. Le Président Yoweri Museveni, en sa qualité de Président en exercice de l'IGAD, et le Président Mwai Kibaki du Kenya ont participé au lancement de la Retraite. Ont pris part à la Retraite les dirigeants du TNG; le Président du SNSC; le Président du Conseil pour la restauration et la réconciliation en Somalie (SRRC), Hussein Aideed; le Président du Groupe des Huit (dirigeants des factions alliées), Mohamed Qanyare Afrah; d'autres dirigeants somaliens; et les dirigeants de la délégation de la société civile.

11. Les dirigeants somaliens ont pu arriver à un consensus sur toutes les questions mentionnées plus haut. Le 29 janvier, ils ont signé la Déclaration sur l'harmonisation des divers points proposés par les délégués somaliens aux réunions consultatives sur la Somalie, du 9 au 29 janvier 2004, à Nairobi. Le Président Mwai Kibaki a été témoin de la signature de la Déclaration. Les dirigeants somaliens sont convenus que:

- la Charte sera appelée Charte fédérale de transition de la République de Somalie;
- la constitution devra être approuvée par un référendum organisé sous supervision internationale ;
- le Gouvernement sera appelé Gouvernement fédéral de transition de la République de Somalie;
- le nombre des membres du Parlement de transition sera de 275, dont au moins 12% seront des femmes
- le Parlement devra être élu par les dirigeants politiques des sous-sous-clans des parties/factions qui ont signé la Déclaration du 29 janvier, à savoir le TNG, le SNSC, les Administrations régionales, le SRRC, le Groupe des Huit et la société civile, avec l'appui des chefs traditionnels ;
- la période de transition durera cinq ans;
- un recensement sera effectué au cours de la période de transition, pour déterminer le nombre d'habitants avant les élections nationales.

12. La signature de la Déclaration était censée être le point d'entrée dans la Phase III de la Conférence, qui traiterait du partage du pouvoir, de l'élection du Parlement de transition, de l'élection du Président de transition et de la formation du Gouvernement de transition; ainsi que de l'élaboration des programmes de DDR et de reconstruction, réhabilitation et réinstallation.

13. Cependant, de nouveaux malentendus apparurent, à la suite des tentatives de certains dirigeants somaliens de réexaminer quelques-uns des articles du projet de Charte. Le Colonel Abdullahi Yusuf, chef de la délégation du Puntland, rejoint par la suite par quelques dirigeants de factions appartenant au SRRC, a réclamé une révision de l'article 30 du projet de Charte fédérale dans le but de déterminer, avec plus de clarté, ceux qui seraient qualifiés pour participer à la sélection des membres du Parlement. Au terme de cet article, seuls les dirigeants qui ont participé à la Retraite sont habilités à désigner les délégués somaliens qui participeront ensuite à la sélection des membres du Parlement de transition. Mais les autres délégations, y compris le TNG et le SNSC, se sont opposés à toute révision de l'article contesté.

14. En raison de ces divergences, la Conférence n'a pu, comme initialement envisagé, entrer dans la Phase III, au début du mois de février. Quelques-uns des dirigeants de délégations ont quitté la Conférence et sont retournés en Somalie pour des consultations. Quant à la délégation du SRRC, malgré des menaces répétées de retrait de la Conférence, elle est restée à Mbagathi.

15. De retour en Somalie, Mohammed Deere, Chef de l'Administration de Jowhar, et ses alliés, dont Sheikh Madobe, chef de l'Armée Rahanweyne de Resistance (RRA), ont organisé, le 7 mars 2004, une réunion à l'issue de laquelle ils ont créé un Conseil national d'organisation pour la Somalie (NOCS), avec l'intention de lancer un processus de réconciliation parallèle, à l'intérieur de la Somalie. Les dirigeants concernés ont estimé que la sélection des membres du Parlement de transition devrait être limitée aux dirigeants qui ont signé la Déclaration d'Eldoret, y compris le Président du TNG, et au chef du groupe de la société civile. Cette nouvelle organisation a indiqué qu'elle ne participerait à la Conférence qu'une fois ses exigences satisfaites par le Comité de Facilitation.

16. Le 16 mars 2004, le Comité de Facilitation et les observateurs internationaux ont rendu publique une déclaration demandant à ceux des dirigeants somaliens qui étaient toujours en Somalie de retourner d'urgence à Nairobi. Le 17 mars 2004, le Comité de Facilitation, conjointement avec le Forum des partenaires de l'IGAD, a dépêché une délégation à Jowhar, sous la direction de mon Envoyé spécial. Le but de la visite, qui s'inscrivait dans le prolongement de l'appel lancé par la réunion ministérielle du Comité de Facilitation en date du 12 mars 2004, était de convaincre Mohamed Deere et ses alliés de revenir au processus de réconciliation.

17. Le 21 mars 2004, une réunion ministérielle de l'IGAD, tenue à Djibouti sous la présidence du ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères de l'Ouganda, Augustin S. Nshimye, a passé en revue le processus de réconciliation, à la lumière de la situation sécuritaire en Somalie et de la visite à Jowhar. La réunion a souligné la nécessité de dépêcher une délégation du Comité de Facilitation à New York, pour informer le Conseil de Sécurité de l'évolution du processus de réconciliation et des derniers développements de la situation en Somalie.

18. Au cours de la période considérée, aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la signature, par les parties somaliennes, de l'accord global de cessez-le-feu rédigé en décembre 2003, avec l'aide de l'UA. Il convient de souligner que, depuis l'envoi d'une mission de reconnaissance de l'UA en Somalie, en juillet/août 2003, l'insécurité qui prévaut sur le terrain constitue un sujet de profonde préoccupation eu égard au déploiement envisagé d'observateurs militaires de l'UA dans ce pays.

III. SITUATION AU SOMALILAND

19. Au cours de la période sous examen, le Somaliland a continué à connaître une paix et une stabilité relatives, comparé aux autres régions de la Somalie. De fait, le Somaliland a fait des avancées significatives dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement économique. Les efforts ainsi consentis ont bénéficié de l'appui d'agences de l'ONU et d'autres organisations internationales, ainsi que d'ONGs.

20. Depuis la déclaration unilatérale d'indépendance de 1991, les autorités du Somaliland ont déployé des efforts soutenus pour obtenir la reconnaissance internationale. Jusqu'à présent, ces efforts sont restés vains. Le 13 mars 2004, j'ai reçu le Président du Somaliland, qui m'a informé de l'évolution de la situation dans cette région et des réalisations qui y ont été accomplies au cours de ces dernières années. Il a souligné la nécessité pour la communauté internationale de reconnaître le Somaliland. Dans l'intervalle, il a demandé que l'UA accorde le statut d'observateur au Somaliland, pour lui permettre de suivre les activités de l'Union. Pour ma part, j'ai expliqué que la structure fédérale convenue à Mbagathi pourrait constituer une réponse aux préoccupations du Somaliland, étant entendu que l'unité de la Somalie serait maintenue. J'ai mis en relief la nécessité pour le Somaliland de contribuer au succès de la Conférence de réconciliation et de faire des propositions concrètes à cet effet.

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'EMBARGO DE L'ONU SUR LES ARMES A DESTINATION DE LA SOMALIE

21. Les membres du CPS se souviendront que le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par sa résolution 733(1992) de janvier 1992, avait imposé un embargo sur les armes à destination de la Somalie. Par la suite, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 751 (1992) d'avril 1992, créant un Comité des sanctions pour assurer le suivi de l'embargo. Le respect de cet embargo revêt une importance d'autant plus grande que des informations récentes ont fait état de nouvelles livraisons d'armes par les ports maritimes de Bossaso, dans le Nord, de Hobyo et Cadale, dans la zone centrale de la côte, et de Kismayo, dans le Sud.

22. Dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre la résolution pertinente du Conseil de sécurité, la 94^{ème} session ordinaire de l'Organe central avait demandé aux Etats membres, en particulier aux pays de la région, ainsi qu'aux autres pays voisins et à la communauté internationale, de respecter scrupuleusement l'embargo, afin de renforcer les perspectives de paix, de sécurité et de stabilité en Somalie et dans la région dans son ensemble. Pour ma

part, j'ai reçu, le 14 novembre 2003, les membres du Comité du Conseil de Sécurité des Nations Unies créé au terme de la résolution 751, pour procéder à un échange de vues sur les modalités de renforcement de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes.

23. La mise en œuvre de l'embargo a reçu un nouvel élan, le 16 décembre 2003, avec l'adoption, par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, de la résolution 1519 (2003) sur la Somalie. Dans cette résolution, le Conseil de Sécurité a demandé au Secrétaire général de mettre sur pied un Groupe de Contrôle composé d'experts et dont l'action portera sur les violations de l'embargo sur les armes. Le Conseil de Sécurité a également lancé un appel aux organisations régionales, y compris l'UA, pour qu'elles désignent des points focaux qui collaboreront avec le Groupe de Contrôle de l'ONU, qui a commencé à fonctionner depuis mars 2004, et facilitent l'échange d'informations. La Commission de l'UA a déjà désigné un point focal pour l'embargo sur les armes.

24. Par ailleurs, le Comité de Suivi de la cessation des hostilités en Somalie, créé en février 2003 et fonctionnant sous l'égide du Comité de Facilitation de l'IGAD, s'emploie, lui aussi, à suivre la mise en œuvre de l'embargo sur les armes. Toutefois, le Comité n'a pu avoir un impact réel sur le terrain, en raison notamment de la modicité des ressources dont il dispose.

V. SITUATION MILITAIRE

25. En général, la situation militaire en Somalie est restée calme. La majorité des factions et des groupes armés, y compris ceux qui n'ont pas signé la Déclaration d'Eldoret, en ont respecté l'esprit.

26. Toutefois, au cours de la période sous examen, des escarmouches récurrentes ont été signalées autour des villes de Marka et de Kismayo, dans la partie Sud de la Somalie. Ces escarmouches ont opposé des clans locaux engagés dans une lutte pour le contrôle de plantations de bananiers et de pâturages, ainsi que de ports maritimes. Des affrontements inter-claniques ont également été signalés dans la région de Hiran, au Sud-Ouest de la Somalie, caractérisée par des tensions et disputes fréquentes entre les Habir-Gedir et les Habir-Dir. La région de la vallée du Juba a également été le théâtre d'affrontements inter-claniques entre les sous-clans Skikhal et Tuni, que des disputes foncières ont longtemps opposés.

27. Récemment, des informations ont fait état de mouvements de milices autour de la ville de Jowhar, à 90 km à l'Est de Mogadiscio. La ville et les zones environnantes sont sous le contrôle de Mohammed Deere, qui contrôle

également quelques sections de Mogadiscio Nord. D'autres mouvements de milices autour de la ville de Baidoa, dans le Centre-Sud de la Somalie, ont aussi été signalés. La ville et nombre de localités environnantes sont contrôlées par Sheihk Madobe, chef de la RRA.

28. Dans l'intervalle, une tension est apparue entre le Puntland et le Somaliland au cours du mois de janvier 2004. Les deux régions ont longtemps été opposées par un différend territorial lié au contrôle des provinces du Sanaag et du Sool, qui s'étendent de part et d'autre de la ligne qui les séparent. Cette tension est intervenue à un moment où les deux provinces et les régions environnantes faisaient face aux effets d'une longue sécheresse, qui a provoqué beaucoup de souffrances parmi les populations locales. Cette situation portait également en elle le risque de perturber la Conférence de réconciliation nationale en Somalie, à Mbagathi, où le Colonel Abdullahi Yusuf joue un rôle de premier plan. Compte tenu de la gravité de ces développements, j'ai fait une déclaration appelant les deux parties à s'abstenir de toute action pouvant détériorer encore davantage leurs relations et à recourir à la négociation pour résoudre leur différend.

29. Par ailleurs, des actes d'intimidation et des attaques contre des travailleurs humanitaires ont eu lieu en Somaliland. Le 22 mars 2004, des employés de la GTZ ont été assassinés par des éléments non-identifiés, près du village de Baki. Les autorités de la région ont depuis mené une enquête sur ces meurtres, enquêtes qui ont abouti à l'arrestation de cinq suspects, le 31 mars 2004.

VI. SITUATION HUMANITAIRE ET SOCIO-ECONOMIQUE

30. La situation humanitaire reste très précaire dans plusieurs régions de la Somalie, du fait, entre autres, des effets prolongés de la guerre civile ; de la destruction des infrastructures de transport et de communication, ce qui entrave les opérations de ravitaillement; de l'insécurité, qui est liée aux activités des bandits opérant sur les routes et des éléments incontrôlés des milices; ainsi que de l'irrégularité du régime pluviométrique.

31. Bien que communs à tout le pays, les problèmes humanitaires tendent à avoir un effet plus marqué dans certaines régions. C'est ainsi qu'au cours des trois dernières années, les provinces du Sanaag et du Sool, moins touchées par les combats antérieurs, ont connu une période de sécheresse prolongée. Cette situation s'est traduite par le tarissement des points d'eau et la disparition des pâturages, ce qui a provoqué la mort d'un cheptel important, ainsi que des déplacements massifs de personnes à la recherche de nourriture et d'eau.

32. Au fil des ans, le secteur de l'éducation a été très sévèrement affecté par l'insécurité qui prévaut en Somalie, au point que le taux de scolarité est, par endroits, de seulement 7%. Dans l'ensemble, selon des ONGs qui opèrent sur place, environ 80% des enfants ne sont pas scolarisés en Somalie. A Mogadiscio, près de 60% des écoles ont été détruites ou ont fait l'objet d'actes de vandalisme qui les ont rendues inopérantes.

33. Le secteur de la santé, lui aussi, se trouve dans un état lamentable. En fait, le système de santé publique s'est complètement effondré dans nombre de régions, alors que le nombre de personnes ayant besoin de soins est très élevé. Dans ce contexte, il me plaît de relever que la Somalie ne figure plus sur la liste des pays affectés par l'épidémie de la poliomyélite. Cette évolution a été qualifiée de « miraculeuse », eu égard à la situation de conflit prolongée que connaît le pays, qui a empêché la mise en œuvre de nombreux projet.

34. La situation alimentaire reste une source de grave inquiétude. Alors que certains régions ont obtenu de bonnes récoltes, d'autres sont confrontées à des pénuries aigües. Cette situation s'explique principalement par les difficultés rencontrées dans l'acheminement de vivres des zones excédentaires à celles en déficit. L'insécurité, le manque de transport, le mauvais état des routes et le contrôle qu'exercent les milices des clans sur les approvisionnements dans la plupart des régions sont au nombre des facteurs qui aggravent la crise alimentaire en Somalie.

35. L'économie de la Somalie dépend en grande partie de l'exportation de cheptel vers le Moyen Orient. En raison du conflit et du retour des maladies, l'exportation du cheptel a sérieusement été touché. Ce qui, en retour, a aggravé encore plus la situation générale de la Somalie. Au cours de ces dernières années, l'UA, par le biais du Bureau inter-africain des ressources animales, à Nairobi, a apporté un appui visant à atténuer la crise qu'a connu ce secteur.

36. Dans le cadre de son mandat consistant à contrôler les maladies animales transfrontalières, le Bureau a lancé deux projets spéciaux pour venir en aide aux propriétaires de cheptel en Somalie. Le premier projet portait sur la surveillance et le contrôle des maladies, à travers l'implication des communautés prestataires de service de santé animale. Le second projet trait à la création d'une école vétérinaire à Sheikh, dans le Nord du pays. Le Bureau a joué un rôle central dans la mobilisation de ressources auprès de l'UE et du Gouvernement italien, ainsi que dans le recrutement d'enseignants appartenant à différentes régions de la Somalie. L'enseignement à l'école se poursuit actuellement, avec 35 étudiants. Le Bureau est aussi engagé dans des activités d'appui à la vie pastorale en Somalie. Celles-ci portent notamment sur des programmes de formation à

l'intention de vétérinaires professionnels et de gestionnaires travaillant dans le secteur de l'exportation de la viande, ainsi que sur l'organisation, dans le cadre de structures locales, des commerçants de cheptel dans trois régions de la Somalie, et ce comme noyau d'une future association nationale, une fois que la paix sera revenue. Enfin, et en vue de faire face aux conséquences que l'insécurité a eues sur l'accès aux services vétérinaires dans la plupart des zones pastorales en Somalie, le Bureau a, au cours des trois dernières années, contribué à la mise sur pied de Systèmes de soins communautaires (CAHS), principalement dans le Sud de la Somalie et dans les provinces du Sool et du Sanaag. Les CAHS ont également permis de renforcer les efforts de surveillance et d'éradication de la peste bovine dans le Sud de la Somalie, qui est considéré comme le dernier foyer de cette maladie dans le monde.

37. Le travail qu'effectue le Bureau a, dans une certaine mesure, contribué à atténuer l'impact socio-économique du conflit. Ce travail peut aussi, grâce aux activités de la Commission sur le commerce du cheptel dans la Mer Rouge (LTC), contribuer considérablement au processus de paix. La LTC, qui a été créée sous les auspices du Bureau, a mandat tant en Afrique qu'au Moyen Orient, et œuvre à la réglementation du commerce du cheptel et des produits dérivés entre les deux régions, par l'introduction d'un système de service d'inspection privée assurant le respect des normes de qualité. En raison de l'absence d'un Gouvernement central effectif en Somalie, la région du Moyen Orient a demandé que la LTC commence ses activités à partir du port de Djibouti. De fait, les acteurs concernés en Somalie se rendent de plus en plus compte qu'ils risquent de perdre des revenus considérables s'ils ne peuvent garantir la sécurité. Il ne fait guère de doute que des pressions de la part des opérateurs économiques impliqués dans le commerce du cheptel, qui ont beaucoup d'influence en Somalie en raison de leur poids économique, pourraient amener les factions à s'engager davantage en faveur du processus de paix.

VI. OBSERVATIONS

38. Sur la base du calendrier initial établi par l'IGAD, en avril 2002, la Conférence de réconciliation nationale en Somalie était censée durer de 6 à 8 mois, se déroulant en trois Phases consécutives, à partir d'octobre 2002. Cependant, six mois après son ouverture, le 15 octobre 2002, la Conférence n'avait à son actif que la signature de la Déclaration d'Eldoret. La Phase II, qui a débuté à la fin du mois de février 2003, s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année et au-delà, se prolongeant jusqu'en avril 2004. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Conférence de réconciliation s'attelait à la préparation de la Phase III. Parmi les mesures déjà prises figure l'élaboration du projet de règlement intérieur devant régir le déroulement de cette Phase.

39. Nombre de facteurs ont entravé le déroulement du processus de réconciliation. D'emblée, la Conférence a accueilli des entités politiques d'une très grande diversité. Certaines d'entre elles n'avaient pas de direction bien définie, ce qui a conduit à la fragmentation des factions et groupes concernés et à l'apparition de nouveaux, et ce dans un contexte de lutte pour occuper des postes de direction. Dans certains cas, de nouveaux dirigeants se trouvant en Somalie ont remplacé la direction d'une faction participant à la Conférence. Dans d'autres, des coalitions ont vu le jour dans le but d'articuler des demandes aux médiateurs, pour se désintégrer rapidement ou une fois que leurs exigences ont été satisfaites. L'existence, au plan local, de plusieurs entités politico-administratives, revendiquant toutes le pouvoir et le contrôle économique dans leurs zones respectives, a introduit un facteur de complication supplémentaire. En outre, les factions et groupes somaliens ont tendance à privilégier la force pour parvenir à leurs objectifs. Depuis le début de la Conférence, les différents dirigeants de factions n'ont cessé d'effectuer des va-et-vient entre le lieu de la Conférence et la Somalie pour maintenir leurs forces respectives en état d'alerte.

40. Le manque de cohésion entre les pays dits de la ligne de front de l'IGAD, qui composaient le Comité technique ayant géré la Conférence jusqu'à la création du Comité de Facilitation, en octobre 2003, a souvent entravé le déroulement de la Conférence. Dans certains cas, l'absence d'un des Etats dits de la ligne de front a eu pour effet de diviser les délégués somaliens. L'élément d'incohérence a persisté dans le Comité de Facilitation, au niveau des pays de l'IGAD.

41. Par ailleurs, les efforts de réconciliation sont confrontés à de sérieuses contraintes financières. La crise de financement a atteint son paroxysme en février - mars 2003, lorsque la Conférence s'est presque arrêtée. Les dirigeants somaliens s'étaient alors élevés contre la gestion financière du Comité technique. Depuis, la situation a continué à se détériorer pour arriver à un stade alarmant ; la Conférence fait présentement face à un déficit de 10 millions de dollars. De toute évidence, un soutien supplémentaire doit être apporté au Gouvernement kenyan, qui porte le fardeau de l'accueil de la Conférence.

42. Je suis préoccupé par les nombreux retards enregistrés jusqu'ici, retards qui empêchent le processus de réconciliation de parvenir rapidement à une conclusion heureuse. J'exhorte les parties et les dirigeants somaliens à placer l'intérêt de leur pays au-dessus de toute autre considération et à apporter leur entière coopération au Comité de Facilitation de l'IGAD.

43. Je voudrais rendre hommage au Kenya et aux autres pays de l'IGAD, ainsi qu'au Forum des partenaires de l'IGAD et aux observateurs internationaux, pour leurs efforts, lesquels ont permis au processus de réconciliation en Somalie de se poursuivre, en dépit des nombreux obstacles rencontrés. Dans le même temps, je lance un nouvel appel aux pays de l'IGAD pour qu'ils fassent preuve de plus de cohésion, afin de faciliter la conclusion rapide du processus de réconciliation.

44. Je me réjouis de la stabilité dont continue à jouir le Somaliland. Je me propose de poursuivre mes discussions avec les autorités de cette région, pour examiner avec elles les voies par lesquelles elles pourraient, en temps utile, contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité en Somalie, ainsi que de l'unité du pays.

45. Je suis préoccupé par les violations de l'embargo sur les armes, qui concourent à la persistance de l'insécurité et de l'instabilité en Somalie. À cet égard, la Commission continuera à travailler en étroite collaboration avec le Groupe de Contrôle des Nations Unies, et examinera les voies et moyens par lesquels elle pourrait contribuer plus efficacement à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes, y compris la création d'un Groupe d'experts.

46. Je tiens à rendre hommage aux agences de l'ONU et aux ONGs qui continuent à fournir une assistance humanitaire aux populations somaliennes nécessiteuses, et ce dans des conditions d'insécurité persistante.

2004-04-29

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in the Somalia

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8382>

Downloaded from African Union Common Repository